

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT**

VEUILLEZ PRENDRE AVIS, que lors d'une séance ordinaire tenue le 3 juillet 2023, le conseil a adopté le règlement no. 009-2023 intitulé:

**RÈGLEMENT NO. 009-2023**

**Règlement numéro 009-2023 fixant les modalités de la prise en charge par la Ville d'Acton Vale de l'entretien de tout système de traitement tertiaire avec désinfectant par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée.**

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité, à l'Hôtel de Ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNÉ À ACTON VALE, 4<sup>e</sup> jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-trois.

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA, greffière de la Ville d'Acton Vale par les présentes, certifie que l'avis ci-dessus a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville et dans le journal "La Pensée de Bagot" ce 12<sup>e</sup> jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-trois.

Claudine Babineau, OMA  
Greffière